



J'ai reçu une facture après la fin de mon bail

Par **mickaelaure**, le **15/12/2010** à **09:27**

Bonjour,

J'ai quitté mon ancienne location le 15 Août dernier. L'état des lieux sans encombre a été signé par les propriétaires, j'ai rendu les clés et attendais le retour de ma caution. Surprise après presque 3 mois : du montant de ma caution (650€) était déduit le montant d'une facture pour des travaux de plomberie datés du 26 Août, soit 11 jours après la fin de mon bail. Quand j'ai quitté la location, il n'y avait aucun problème de plomberie. Les propriétaires me répondent que cela ne peut venir que de moi (difficile à prouver) et ne m'ont de toute façon pas laissé le choix puisqu'ils m'ont fait régler cette facture sans m'en avertir au préalable. Dois-je payer cette facture alors qu'elle intervient après mon départ de la location ? Je n'ai d'autant pas apprécié le procédé car j'aurais résolu ce problème de plomberie par moi-même s'il était intervenu pendant que j'occupais le logement, tout comme je l'ai entretenu pendant mes 3 ans de bail. J'aurais accepté qu'ils me demandent de réparer le problème voire de régler la facture en parallèle, mais je trouve incorrect de m'imposer cette facture qui a été faite 11 jours après mon départ. Que puis-je faire ? Merci de votre aide

Par **mimi493**, le **15/12/2010** à **11:05**

Avez-vous un exemplaire de l'EDL de sortie signé par le bailleur ?
Quel est ce problème de plomberie ?

Par **mickaelaure**, le **15/12/2010** à **12:31**

Oui j'ai une copie de l'état des lieux signée.
C'est une facture de 50,00 € pour un évier bouché (endroit non précisé).

Par **mimi493**, le **15/12/2010** à **13:04**

Est-ce qu'il y avait l'eau coupée ou non lors de l'EDL de sortie ?

Par **mickaelaure**, le **15/12/2010** à **14:40**

Les compteurs ont été arrêtés dès le lendemain, le 16/08.

Par **mimi493**, le **15/12/2010** à **18:14**

ça ne répond pas à la question